



COMMUNE DE SAINT MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL

Tél. : 02.99.07.57.22

Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

<http://www.saintmalonsurmel.fr/>

Envoyé en préfecture le 14/03/2020

Reçu en préfecture le 16/03/2020

Affiché le

ID : 035-213502909-20200313-D_20200313_03-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2020

Date de convocation : 03 mars 2020

Conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil vingt, le treize mars, à vingt heures quarante minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE METAYER, Maire.

Étaient présents : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.

Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, M. Pierre BASTARDIE, M. Bernard DAUGAN, M. Hervé DREUSLIN, Mme Sonia HUBY, Mme Isabelle LE GOUEVEC, Mme Erell LISSILLOUR.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Absents : M. Aurélien GENAITAY, M. Bruno LESAIGE, M. Fabien ZETTEL.

Secrétaire de séance : Mme Brigitte PIERRARD.

2020-03-13/03 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNE : ASSAINISSEMENT, SPANC ET LOTISSEMENT DES TESNIERES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-31,

VU le compte de gestion dressé par le comptable des finances publiques,

Considérant que l'ordonnateur doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Considérant que le compte administratif permet de connaître les réalisations effectuées par le service ordonnateur tant en recette (titres), qu'en dépense (mandats).

Sous la présidence de M. André DELAROCHE adjoint aux finances, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs des budgets annexes de la commune pour l'année écoulée 2019, qui s'établit ainsi :

1/ BUDGET ASSAINISSEMENT :

Compte administratif Assainissement pour l'exercice 2019	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	8 974,95 €	25 954,57 €	16 979,62 €
Section d'investissement	2 961,55 €	41 651,51 €	38 689,96 €
Résultat cumulé pour l'exercice 2019	11 936,50 €	67 606,08 €	55 669,58 €

2/ BUDGET SPANC (Assainissement Non Collectif) :

Compte administratif Assainissement pour l'exercice 2019	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	1 279,81 €	9 482,30 €	8 202,49 €
Section d'investissement	0 €	0 €	0 €
Résultat cumulé pour l'exercice 2019	1 279,81 €	9 482,30 €	8 202,49 €

3/ BUDGET Lotissement des Tesnières :

Compte administratif Lotissement pour l'exercice 2019	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	0 €	63 903,51 €	63 903,51 €
Report de l'exercice 2019	102 352,81 €		
Section d'investissement	63 903,51 €	0 €	0 €
Résultat cumulé pour l'exercice 2019	166 256,32 €	63 903,51 €	- 102 352,81 €

Hors de la présence de Monsieur Gilles LE MÉTAYER, maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs des budgets annexes de la commune pour l'exercice 2019.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilles Le Métayer

